



ᐱᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕ ᐱᓕᓕᓕᓕᓕᓕ ᐱᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕ ᐱᓕᓕᓕᓕᓕᓕ
NUNAVUMI MALIGALIUQTIT
NUNAVUT LAW FOUNDATION
LA FONDATION DU DROIT DU NUNAVUT

RAPPORT ANNUEL

Pour l'année se terminant le 31 décembre 2016

INTRODUCTION

Fondation La Fondation du droit du Nunavut (la «Fondation») a été créée le ou vers le 12 janvier 2001 lors du transfert de la part revenant au Nunavut des immobilisations de la Fondation du droit des Territoires du Nord-Ouest.

Pouvoir La Fondation est établie par et détient ses pouvoirs en vertu de la partie VII de la *Loi sur la profession d'avocat*, RSNWT 1988, et c. L-2, (la «Loi») tel que modifié pour le Nunavut en vertu de l'article 76.05 de la *Loi sur le Nunavut* (Canada).

Directeurs En vertu de l'article 52 de la Loi, les affaires de la Fondation sont régies par un conseil de directeurs composé de quatre personnes nommées par le Barreau du Nunavut (le «Barreau») parmi ses membres et une personne non-membre nommée par le commissaire du Nunavut. En vertu de la Loi, les directeurs ont le pouvoir décisionnel sur tous les aspects de leur gouvernance et ont l'obligation de remettre annuellement au Barreau un rapport sur leurs activités.

Les directeurs de la Fondation au 31 décembre 2016 :

Nommés par le Barreau :

- Cindy Kieu - Présidente (depuis août 2015), Edmonton**
- Marie Belleau - Directeur, Iqaluit**
- Thomas Lemon – Directeur, Toronto**
- Mandy Sammurtok – Directeur, Winnipeg**

Nommé par le commissaire : **Représentant du public - Vacant**

Vérificateurs Les vérificateurs pour la Fondation sont Lester Landau, Comptables agréés, Iqaluit.

Contact Les personnes intéressées à recevoir de l'information sur les activités de la Fondation ou pour obtenir une subvention de la Fondation peuvent s'adresser à :

La Fondation du droit du Nunavut
P.O. Box 69
Iqaluit, NU, X0A 0H0
Attention: Nalini Vaddapalli
Tel: 867-979-2330
Fax: 867-979-2333
e-mail: administrator@nulf.ca

MANDAT

La Fondation du droit du Nunavut offre des subventions pour encourager et soutenir des projets et des initiatives qui contribuent généralement à sensibiliser quant à la loi et à promouvoir un plus grand accès à la justice et au Nunavut.

En vertu de l'article 57(2) de la Loi, tous les membres de la Société ont l'obligation légale de maintenir un compte en fidéicomis portant intérêts auprès d'une banque qui doit détenir des capitaux détenus en fiducie pour les clients et liés aux transactions légales au sein du Territoire ainsi que de donner des instructions à la banque de remettre à la Fondation les intérêts générés sur ces capitaux. Toutefois, depuis l'établissement de la Fondation il y a eu très peu de professionnels du Nunavut qui ont remis les intérêts générés provenant d'un compte en fiducie. La Fondation prend des mesures pour s'assurer que les membres qui ont un compte en fiducie au Nunavut reçoivent l'information et les documents nécessaires pour établir correctement le transfert des revenus IOLTA (intérêts sur les comptes en fiducie des avocats).

Comme alternative nécessaire la Société perçoit de tous ses membres un prélèvement exceptionnel (Prélèvement sur compte en fiducie) qui représente actuellement la source de revenus de la Fondation. Les intérêts et les capitaux de son fond sont utilisés pour :

- I. effectuer des recherches ou y contribuer, et formuler des recommandations sur la réforme du droit et l'administration de la justice,
- II. contribuer à la constitution et à l'administration de bibliothèques de droit,
- III. contribuer à éduquer et renseigner les membres et les habitants du Nunavut sur des questions de droit et, à cette fin, prévoir des programmes et procurer des installations,
- IV. octroyer des bourses d'études pour l'étude du droit ou de sujets connexes,
- V. appuyer les programmes d'aide juridique, les programmes de justice réparatrice et autres programmes de nature similaire.

A) RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

En tant que présidente de la Fondation du droit du Nunavut j'ai le plaisir de communiquer que la Fondation a adopté son **premier plan stratégique** afin de traduire notre mandat en objectifs significatifs et mesurables. Nous croyons que notre initiative s'est avérée efficace car elle nous a permis de mieux aligner nos ressources limitées pour déployer les activités de la Fondation au cours de l'année dernière.

En particulier, le plan stratégique de la Fondation hiérarchise le déploiement de nos efforts selon quatre secteurs clés :

- 1) Maintenir et améliorer les finances de la Fondation du droit;
- 2) Continuer à offrir des bourses de la Fondation du droit;
- 3) Rechercher et combler les lacunes quant à l'accès à la justice au Nunavut;
- 4) Soutenir les bibliothèques et les centres de ressources pour établir et maintenir une section en documentation juridique de base.

Avec ces priorités nous servant de guide, nous avons géré efficacement nos activités de financement pour continuer à offrir tous niveaux de bourses selon les capacités de notre revenu annuel. En même temps, nous avons optimisé notre fond de réserve pour jeter les bases nécessaires qui serviront à concrétiser nos projets à long terme.

Concernant nos activités de financement en 2016, la Fondation a le plaisir d'offrir les prix et bourses suivants :

Nous avons remis trois **prix Lucien Ukaliannuk** totalisant 5550\$ octroyé à trois candidats qui sont résidents du Nunavut et qui poursuivent des études en droit ou liées au droit. Chacun des trois candidats ont démontré un fort engagement envers le Nunavut et nous leur souhaitons le meilleur durant leurs études : Jennifer Hunt-Poitras, étudiante en droit à l'Université de Victoria, Alyssa Spence-Flaherty, étudiante matriculée et Sarah White, étudiante matriculée.

Lucien Ukaliannuk était un aîné Inuit respecté dans la communauté qui est décédé le 29 septembre 2007. Avant son décès M. Ukaliannuk travaillait comme conseiller Inuit Qaujimajatuqangit au ministère de la Justice de Iqaluit. Il a aussi été instructeur et mentor en droit inuit pour la première cohorte d'étudiants en droit d'Akitsiraq. M. Ukaliannuk a transmis sa sagesse à une nouvelle génération – une génération qui s'est engagée à tenir la promesse qu'est le Nunavut, ainsi qu'à maintenir les standards et idéaux du Barreau du Nunavut.

Nous avons octroyé 5300\$ en **subventions générales** au Barreau du Nunavut en vertu de nos efforts pour soutenir nos membres du Barreau à atteindre et bénéficier d'un Développement professionnel qui rencontre les besoins de la pratique au Nunavut.

Nous avons aussi remis les **prix Upinnaqtuq** totalisant environ 1600\$ à un groupe de jeunes Nunavummiuq remarquables qui ont démontré un fort engagement en leadership, résolution de conflit ou en réhabilitation. Les lauréats de 2016 parviennent des communautés de Rankin Inlet, Pond Inlet et Iqaluit.

Le prix Upinnaqtuq honore la juge Beverly Browne qui fut le premier juge doyen de la Cour de justice du Nunavut. Elle a démontré un grand leadership au sein de la communauté et avait un fort engagement et dévouement auprès des jeunes.



26 janvier, 2017 Taryn Lavallee d'Iqaluit

(gauche) Une lauréate Unpinnatuq reconnue pour ses réussites athlétiques et scolaires et pour sa contribution importante comme entraîneur-adjoint junior (patinage de vitesse). Son entraîneur John Maurice dit qu'elle est « une grande ambassadrice pour le Nunavut avec un avenir prometteur » Belle réussite Taryn! Un modèle et une inspiration pour les générations futures! Félicitations!

Le 19 décembre 2016 Marie Belleau directeur de la Fondation a accueilli Colby Hickey d'Iqaluit (droite) pour lui remettre son prix Upinnatuq. Sa lettre de nomination de John Maurice disait « tu es un grand ambassadeur pour le Nunavut avec un avenir très prometteur. Tu as démontré une réussite athlétique et académique exceptionnelle, tu as fait des contributions importantes comme entraîneur-adjoint junior dont tu dois être fier. Tu es un modèle et une inspiration pour les générations futures » La Fondation te souhaite le meilleur pour le futur. Félicitations!





Juste à temps pour célébrer la nouvelle année, Nolan Sammurtok, de Rankin Inlet

(gauche), comme lauréat du prix Upinnaqtuq, a reçu un cadeau de son choix pour la catégorie 14 ans et moins. La Fondation a eu le plaisir d'apprendre que selon son professeur de culture Inuktitut, Maryann Issakiark, les efforts de Nolan sont « orientés vers le bien commun » pour tous en « soutenant ses camarades de classe pour qu'ils atteignent leurs buts ». Un jeune homme exceptionnel! Un avenir brillant. Félicitations!



Novembre 2016 - Jillian Kyak de Pond Inlet.

Jillian est une lauréate méritoire pour être « une étudiante perspicace, compatissante et positive qui a un impact bénéfique sur l'énergie et la dynamique de la classe ». Ses professeurs Jay McKechnie et Anisa Suno nous ont dit que « Jillian démontre plusieurs qualités qui font d'elle une bonne étudiante mais c'est la gentillesse et le respect qu'elle a envers ses pairs qui font d'elle un leader ». Tu es nul doute une inspiration d'exception pour être « un véritable ambassadeur de paix et de leadership ». Félicitations!

La Fondation continue à démontrer son fort engagement aux **Langues officielles du Nunavut** à travers ses dépenses accrues pour les services de traduction des langues officielles. Nous avons dépensé environ 1500\$ pour s'assurer que nos communications publiques et nos documents soient disponibles dans la langue inuit et le français.

La Fondation a également donné un soutien financier afin que l'un de nos directeur, Marie Belleau et notre Directeur exécutif, Nalini Vaddapalli se rendent en Saskatchewan pour l'assemblée annuelle de l' **Association of Canadian Law Foundations (ACLF)**. En tant qu'organisation, nous croyons en l'importance d'investir et de développer la capacité et l'expertise des membres de notre conseil ainsi que ceux des ressources humaines.



Septembre 2017 - Une visite inspirante pour Marie Belleau (Directeur-droite) et Nalini Vaddapalli (Administrateur-gauche) au College of Law and Native Centre de l'Université de Saskatchewan, samedi le 17 septembre 2016. Merci à la Fondation du droit de Saskatchewan, Doyen Martin Phillipson (College of Law), Directeur intérimaire Chris Lafleur (Native Law Centre) et tous ceux venus du collège et du centre afin d'accueillir le personnel et les administrateurs provinciaux et territoriaux des nombreuses fondations du droit à travers le pays, réunis à son assemblée annuelle en cette charmante ville de Saskatoon!

2016 a été une année critique pour nous en termes d'établir les fondements pour la mise en oeuvre de notre initiative pour la création d'une **section en documentation juridique de base dans les bibliothèques publiques** et autre centres de ressources au Nunavut. En particulier, nous avons donné un soutien financier pour le recrutement de personnel occasionnel au début de 2015 pour soutenir l'administrateur afin d'effectuer la recherche et la compilation d'une liste de documentation juridique qui répondrait aux besoins des membres du Barreau ainsi que ceux du public de lecteurs.

Nous avons développé une liste de documentation juridique en tenant compte des suggestions et commentaires venants d'un groupe d'intervenants au Nunavut, incluant les membres de la magistrature et du barreau du Nunavut, du monde académique, de Nunavut Tunngavik Inuit, etc. Notre intention, lorsque la liste sera mise en place, est de procurer une collection de documentation juridique de base qui sera offerte de manière caritative au bibliothèques existantes du Nunavut. Cette collection de documentation juridique est pour la Fondation, la première étape pour l'établissement et la continuité de la disponibilité de documentation juridique au Nunavut. L'achèvement de cette initiative stimulante est prévue pour début 2018.

Finalement, quelques faits marquants pour 2017, qui s'annonce être une année stimulante. Nous sommes heureux d'accueillir notre nouveau membre du public au conseil de directeurs, Lisa Tootoo. Lisa a été nommée au conseil de la Fondation par le ministère de la Justice en février 2017. Elle apporte à son rôle une richesse d'expérience en tant que spécialiste en justice communautaire. J'ai confiance que ses antécédents et son expérience professionnelle avec la justice réparatrice au Nunavut assistera la Fondation pour l'avancement et la promotion de son mandat. J'ai aussi le plaisir d'annoncer que 2017 sera la première année que Nunavut accueillera l'assemblée annuelle de l'Association of Canadian Law Foundations. La Fondation attend avec intérêt cette assemblée ainsi que la soumission de notre rapport en 2017.

Meilleures salutations,

Cindy Kieu, Présidente



B) SOMMAIRE – SUBVENTIONS DONNÉES

Subventions générales	\$5300.00
Prix Lucien Ukaliannuk pour études en droit ou liées au droit	\$5,550.00
Prix Upinnaqtuq	\$1,629.66
<hr/>	
TOTAL	\$12, 479.66